



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'INTÉRIEUR RECRUTE des contrôleurs **TECHNIQUES**



MÉTIERS DE L'AUTOMOBILE

- Chef de parc automobile
- Responsable d'atelier automobile
- Chef d'atelier automobile
- Chef d'atelier moto
- Gestionnaire de flotte

**Inscriptions au
concours jusqu'au
2 mars 2021**

Inscriptions et modalités sur
www.interieur.gouv.fr

Rejoignez l'Intérieur, devenez contrôleur technique !

Filière-métiers automobile

Les contrôleurs techniques de la filière-métiers automobile interviennent dans les fonctions supports des forces de sécurité afin de les aider dans leur quotidien et interventions.

Dans leurs missions, ils devront :

- Participer à l'organisation de la maintenance et réaliser des interventions techniques (diagnostic d'un système à l'aide d'un outil multimarque, etc.),
- Participer au management des équipes qui composent l'atelier,
- Analyser et préparer une intervention : prise en compte des risques et mesures de prévention,
- Valider la conformité de fonctionnement en assurant une démarche de qualité,
- Maîtriser la rédaction de notes à caractère technique.

Découvrez leurs missions en vidéo ! [Cliquez ICI](#)

Pourquoi travailler au ministère de l'intérieur ?

Les contrôleurs ont la possibilité de passer aux échelons et aux grades supérieurs selon plusieurs modalités (ancienneté, reconnaissance de la valeur professionnelle, réussite d'examens professionnels) et disposer de responsabilités accrues ainsi que d'une rémunération supérieure.

Au terme de 4 années de services publics, il leur est également possible de passer les concours internes de la fonction publique, dont celui d'ingénieur technique (catégorie A).

Pour cela, le ministère de l'intérieur met à la disposition des agents des préparations aux concours internes pour les accompagner dans leur mobilité.

Quelles sont les conditions pour s'inscrire au concours ?

Pour candidater au concours de contrôleur techniques, les candidats doivent être français ou ressortissant de l'Union européenne et titulaire du bac ou d'un diplôme classé équivalent (niveau IV). Aucune condition d'âge n'est requise.

Comment s'inscrire au concours ?

Inscrivez-vous sur le site internet du ministère de l'intérieur avant le 2 mars 2021 !

Une question ? Contactez drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr